

L'an deux mille vingt-trois le Vingt-huit Septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle de la Tuilerie, après convocation légale du 21 Septembre 2023 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents : Mmes TOUET Magalie, TRALLERO Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, MAHIEU Grégory, CALAS Jean-Pierre, CONTY Bruno, adjoints au maire.

Mmes TISSERAND Laure, TREMOLIERES Marie-Ange, TENZA Nathalie, BLIXEN Madeleine, MOURRUT Frédérique, ROUMAGNAC Hélène, CAUSSE Florence conseillères municipales.

MM. LAMY André, LACAZE Lorenzo, BARBUSCIA Patrick, Jacky TELLO, BENAZECH Jacques, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PIOTON Sarah, CONIL Romain

Procurations :

MOUSTELON Alain	à	BARSSE Francis
PERIE Nathalie	à	MATHIEU Pierre
JUSZKIEWICZ Richard	à	TRALLERO Brigitte
CUBELLS BOUSQUET Françoise	à	ROUMAGNAC Hélène
Dimitri ESTIMBRE	à	TELLO Jacky
DUHEN Amandine	à	BENAZECH Jacques

A l'unanimité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée

**Objet :** Approbation du procès-verbal du 30 Juin 2023- **Annexe 1**

---

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, s'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il sera signé par le Maire et la Secrétaire de séance après son approbation.

Vous trouverez ci-joint le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Juin dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Juin 2023

Le Conseil Municipal,

DECIDE : à l'UNANIMITE

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Juin 2023